

COMMUNE DE BOUJAILLES
CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2015
COMPTE RENDU

Lieu : Mairie de Boujailles

Président : M. PAULIN Gérard

Secrétaire : M PICARD Fabrice

Membres présents : tous, sauf M-F DUBREZ et M BENALI

Ordre du jour :

- Lancement des Travaux de la Salle des Fêtes et de la Mairie : coût des travaux et leur financement (emprunts)
- Investissements 2015 à limiter
- Résultats comptables 2014
- Familles Rurales : répartition des avances et des subventions entre les communes
- Horaires d'écoles modifiés à partir du lundi 09 mars (rentrée)
- La procédure d'installation de tunnel dans les champs
- Convention à signer pour les déversements d'eaux usées non-domestiques avec la Sté de fromagerie
- Préparation des anniversaires 90 ans : cadeaux ?

Questions diverses

Monsieur le maire ouvre la séance à 20H.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 2 FEVRIER 2015

Sans observations, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

PAIEMENT DES FACTURES D'INVESTISSEMENT TRAVAUX MAIRIE-SALLE DES FETES

Afin de mettre en paiement des factures de fournisseurs relatives aux investissements de la salle des Fêtes et de la Mairie dans la limite de 58 720 €, le maire propose de préciser la délibération du 17/11/2014 et de répartir cette somme ainsi :

- c/20 : 15 000 €
- c/21 : 15 000 €
- c/23 : 28 720 €

le conseil, après en avoir délibéré, décide d'appliquer cette répartition, dans l'attente du vote du budget 2015. (**délib n °1**)

TRAVAUX

Le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de la Salle des Fêtes et de la Mairie est calculé sur un budget prévisionnel de 214 718.50 € HT avec un taux de rémunération de 8.70 %, soit : 18 680.50 € HT.

La Salle des Fêtes sera fermée à partir du 09 mars et les travaux démarreront à partir du 16 mars.

Les conseillers disponibles s'y retrouveront **le vendredi 13 mars à 13 h 30** pour démontage avant travaux.

PRET :

Le maire communique les propositions des banques (Caisse d'Epargne, Crédit Mutuel et Banque Populaire) pour un prêt de 200 000 € sur 15 ans à taux fixe, il ressort que l'offre de la Banque Populaire est la plus intéressante :

- Taux fixe : 1.80%
- Durée : 15 ans avec amortissement constant du capital et une première Echéance anticipée.
- Remboursement annuel.
- Pas de frais de dossier ni de souscription de parts sociales

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de choisir, pour le financement des travaux de la Salle des fêtes et de la mairie, la Banque Populaire pour un prêt de 200 000 € sur 15 ans à taux fixe aux conditions définies ci –dessus. **(délib n°2)**

COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION DE 2014

Le maire présente les comptes de gestion 2014 établis par Christine CACHOZ, comptable du Trésor de Levier :

Budget du CCAS : Résultat = -1 500.00 €

Budget Assainissement : Résultat = - 29 829.92 €

Budget Bois : Résultat = + 24 260.75 €

Budget Principal : Résultat = + 4274.43 €

Les comptes de gestion 2014 sont votés à l'unanimité des membres présents, soit 8 voix. **(délib n °3)**

Après avoir constaté la concordance entre les écritures des comptes de gestion et celle des comptes administratifs, le maire, après avoir répondu aux questions, se retire. Mr Fabrice PICARD, 1 er Adjoint, assume la présidence et soumet au vote les comptes administratifs 2014, qui se présentent ainsi :

Budget du CCAS : résultat – 527.62

Investissement : 0

Fonctionnement : -1 500

Budget assainissement : résultat + 14 162.96
Investissement : 14 154.88
Fonctionnement : + 8.08

Budget Bois : résultat + 64 873.91
Investissement : - 81 026.26
Fonctionnement : + 145 900.17

Budget Principal : résultat : + 110 825.32
Investissement : - 159 269.55
Fonctionnement : + 270 094.87

Après en avoir délibéré, les comptes administratifs 2014 sont approuvés par les conseillers présents, soit 7 voix. **(délib n°4)**

PROCEDURE D'INSTALLATION DE TUNNEL DE STOCKAGE :

Le maire donne son avis sur l'installation.

Une demande de permis doit être déposée à la DDT.

La question de la propriété du terrain sur lequel sera implanté le tunnel n'est pas du ressort du maire.

CONVENTION STE DE FROMAGERIE-COMMUNE

Une convention, après en avoir délibéré, autorise ce déversement. **(délib n°5)**

FAMILLES RURALES :

La commune de Courvières voulait connaître le pourcentage de fréquentation des activités «périscolaires et centres de loisirs » par les enfants des 2 communes pour déterminer le pourcentage des subventions à donner à familles rurales et à recevoir de la Caisse d'allocations familiales (CAF).

Le suivi des présences a relevé un pourcentage de 60/40 entre Boujailles et Courvières, qui confirme le pourcentage sera contrôlé chaque année. **(délib n°6)**

QUESTIONS DIVERSES :

- Les élections départementales auront lieu les 22 et 29 mars 2015 à la salle de mairie au rez de chaussée de 08 H 00 à 18 H 00
- Pour la Fête des mères, le conseil décide de rechercher un restaurant pour les honorer et fixe ce moment festif au **05 juin 2015 en soirée.**

La séance est levée à 23 h 00.

Le maire

Rappel des délibérations prises au cours de la séance :

- **Délibération n°1** : précision budgétaire de la délibération du 17/11/2014
- **Délibération n°2** : prêt banque populaire travaux accessibilité
- **Délibération n°3** : vote comptes de gestion 2014
- **Délibération n°4** : vote des comptes administratifs 2014
- **Délibération n°5** : convention avec la Ste de Fromagerie de Boujailles
- **Délibération n°6** : Pourcentage des enfants de Boujailles et Courvières à Familles Rurales
- **Délibération n°7** : sollicitation M.le sénateur LONGEOT pour les travaux d'accessibilité
- **Délibération n°8** : SYDED (modification de la délibération du 4 février 2015)

Signatures :

| | | |
|-------------------------------------|---|---------------------|
| M. PAULIN Gérard, maire | M. PICARD Fabrice | M. MENESTRIER Henri |
| M. IELSCH Richard | M. SONNEY Jacques | M. MASSON Julien |
| Mme BENALI Malika excusée | Mme DUBREZ Marie-France excusée | M. DUBOZ Jean-Marie |
| M. PAULIN Jean-Marie | cachet de la Mairie | |

